

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole LEPELTIER, Maire.

Étaient présents : Nicole LEPELTIER, Sarah RICHARD, Patrick PORET, Jean CHERMANNE, Alain AUCHÈRE, Jacky LEMITRE, Matthieu KOWALZYK, Jean HAVIN, Isabelle BARRIER.

Absent : Manuel RODRIGUES, excusé ayant donné pouvoir à Sarah RICHARD

Madame Isabelle BARRIER a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la précédente séance.

Délibération n° 24/2017

RAPPORTS ANNUELS 2016 DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente à son assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif destinés notamment à l'information des usagers. Elle en expose les principales lignes.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les rapports annuels 2016 des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Délibération n° 25/2017

OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que toutes les communes gérant une garderie périscolaire sont dans l'obligation d'instituer une tarification modulée en fonction des revenus des familles à compter de septembre 2017, afin de continuer à bénéficier du versement de la prestation de service de la Caisse d'Allocation Familiale.

Elle donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et des révisions des tarifs communaux qui s'est réunie le 21 juin dernier.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer, à compter de la rentrée de 2017-2018, les tarifs suivants :

Quotient Familial	Créneau du MATIN	Créneau du SOIR
< 700 €	0.60 €	1.00 €
de 700 à 999 €	1.00 €	1.80 €
> à 999 €	1.20 €	2.40 €

Délibération n° 26/2017

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DU GÎTE

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et des révisions des tarifs communaux qui s'est réunie le 21 juin dernier.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- **Semaine** basse saison 190.00 €
- **Semaine** moyenne saison 250.00 €
- **Semaine** haute saison 300.00 €

- **Week-end** basse saison 150.00 €
- **Week-end** moyenne saison 170.00 €
- **Week-end** haute saison 190.00 €

- **Chauffage** (par jour) 6.50 €
- **Chauffage** (pour un mois complet)..... 145.00 €

- Forfait ménage..... 60.00 €
- Dépôt de garantie..... 190.00 €
- Supplément par jour et par animal..... 3.00 €

Délibération n° 27/2017

RÉVISION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et des Révisions des tarifs communaux qui s'est déroulée le 21 juin dernier.

Elle rappelle à l'assemblée que le budget du service est très limité au vu des travaux à réaliser sur le réseau.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Redevance annuelle pour l'entretien et la location du compteur :

- Compteur n° 1 (15 mm) : 57.60 €
- Compteur n° 2 (20 mm) : 70.00 €
- Compteur n° 3 (30 mm) : 70.00 €
- Compteur n° 4 (40 mm) : 70.00 €

Prix du mètre cube d'eau :

- De 0 à 400 m³ : 0.95 €
- Au-delà de 400 m³ : 0.70 €

Délibération n° 28/2017

RÉVISION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et des révisions des tarifs communaux qui s'est réunie le 21 juin dernier.

Elle rappelle à l'assemblée que le budget du service est limité au vu des travaux qui sont à réaliser sur ce réseau,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Forfait annuel assainissement :

- 100.00 € par branchement

Redevance assainissement :

- 1.25 € par mètre cube d'eau consommé

Délibération n° 29/2017

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Madame le Maire expose à l'assemblée les demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, formulées par le Trésorier Municipal de Sully sur Loire, pour des dettes en eau et en assainissement pour neuf familles.

Considérant les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Trésorier, à savoir la situation actuelle des redevables ou des jugements du TGI de Montargis prononçant l'effacement des dettes,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des recettes suivantes, pour le service de l'eau, d'un montant total de 161.75 € :

- Titre n° 56/2009 d'un montant de 44.69 € pour M. BRUNEAU Yohann,
- Titres n° 20/2011, 63/2011 et 13/2012 d'un montant de 144.79 € pour M. CIRET Anthony,
- Titre n° 31/2013 d'un montant de 15.80 € pour M. DELCASSIMI Kévin,
- Titres n° 35/2013 et 22/2014 pour 1.64 € pour M. THIROT Patrick,
- Titre n° 08/2014 de 0.02 € pour M. ALVES Samuel,
- Titre n° 22/2014 de 0.10 € pour M. MICHAU Benoit
- Titre n° 06/2016 de 0.01 € pour M. LABBE Claude.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (C/654) au budget du service de l'eau de l'exercice en cours.

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des recettes suivantes, pour le service de l'assainissement, d'un montant total de 106.57 € :

- Titre n° 56/2009 d'un montant de 105.60 € pour M. BRUNEAU Yohann,
- Titre n° 04/2014 d'un montant de 0.07 € pour Mme TESSIER Valérie,
- Titre n° 32/2014 d'un montant de 0.90 € pour M. CHAMBERLAND Cédric.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (C/654) au budget du service de l'assainissement de l'exercice en cours.

Délibération n° 30/2017

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY POUR LE REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES DE L'ÉCOLE ET DE LA MAISON DU GARDIEN DU CAMPING

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante des possibilités de subvention auprès de la communauté de Communes du Val de Sully, au titre des Fonds de Concours, pour le remplacement des chaudières de l'école et de la maison du gardien du camping.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la communauté de Communes du Val de Sully, au titre des Fonds de Concours, pour les travaux notés ci- dessus.

DÉLÉGATION AU MAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en Mairie pour la vente des parcelles sises 5 et 7 rue de la Seiglerie et qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption communal sur cette vente.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

- Que des élections partielles vont être programmées pour compléter le Conseil Municipal. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant ces dates.
- De la parution prochaine de l'Infos Commune présentant le bilan à mi-parcours du mandat et les informations pour les élections partielles,
- Du rendez-vous fixé le lundi 03 juillet 2017 pour l'acquisition d'une partie de parcelle aux consorts Gaucher, pour améliorer la visibilité au carrefour de la rue de la Gare et de la route des Angliers,
- Des festivités du 14 juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.